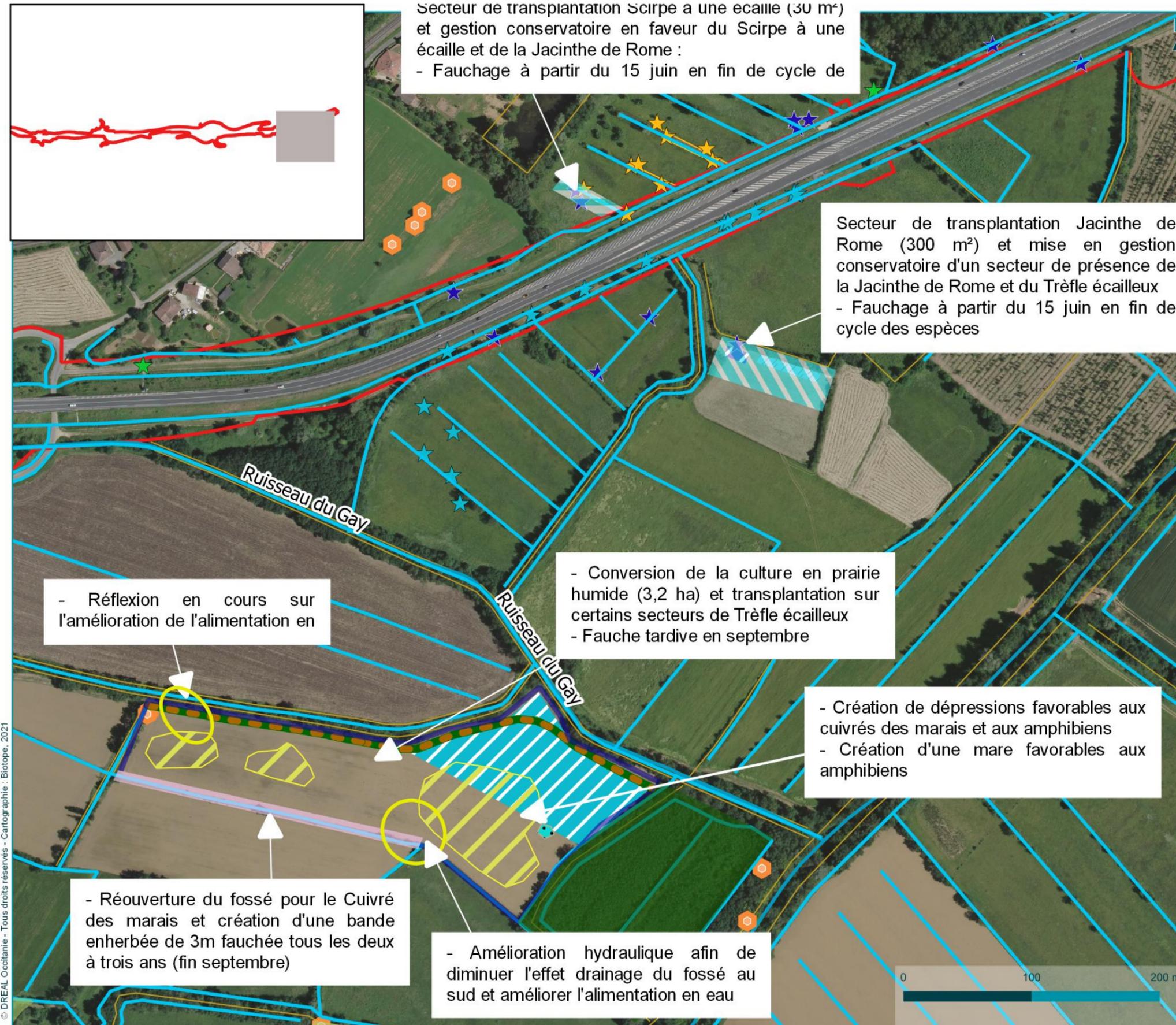


**MC01 - Acquisition, conventionnement et
gestion conservatoire de 5,37 ha de milieux
naturels favorables aux espèces ciblées -
Zones humides de la Save**

Mesure compensatoire - MC01

RN124 Déviation Gimont l'Isle Jourdain



Secteur de transplantation Scirpe à une écaille (30 m²) et gestion conservatoire en faveur du Scirpe à une écaille et de la Jacinthe de Rome :
 - Fauchage à partir du 15 juin en fin de cycle de

Secteur de transplantation Jacinthe de Rome (300 m²) et mise en gestion conservatoire d'un secteur de présence de la Jacinthe de Rome et du Trèfle écailléux
 - Fauchage à partir du 15 juin en fin de cycle des espèces

- Conversion de la culture en prairie humide (3,2 ha) et transplantation sur certains secteurs de Trèfle écailléux
 - Fauche tardive en septembre

- Création de dépressions favorables aux cuivrés des marais et aux amphibiens
 - Création d'une mare favorables aux amphibiens

- Réflexion en cours sur l'amélioration de l'alimentation en

- Réouverture du fossé pour le Cuivré des marais et création d'une bande enherbée de 3m fauchée tous les deux à trois ans (fin septembre)

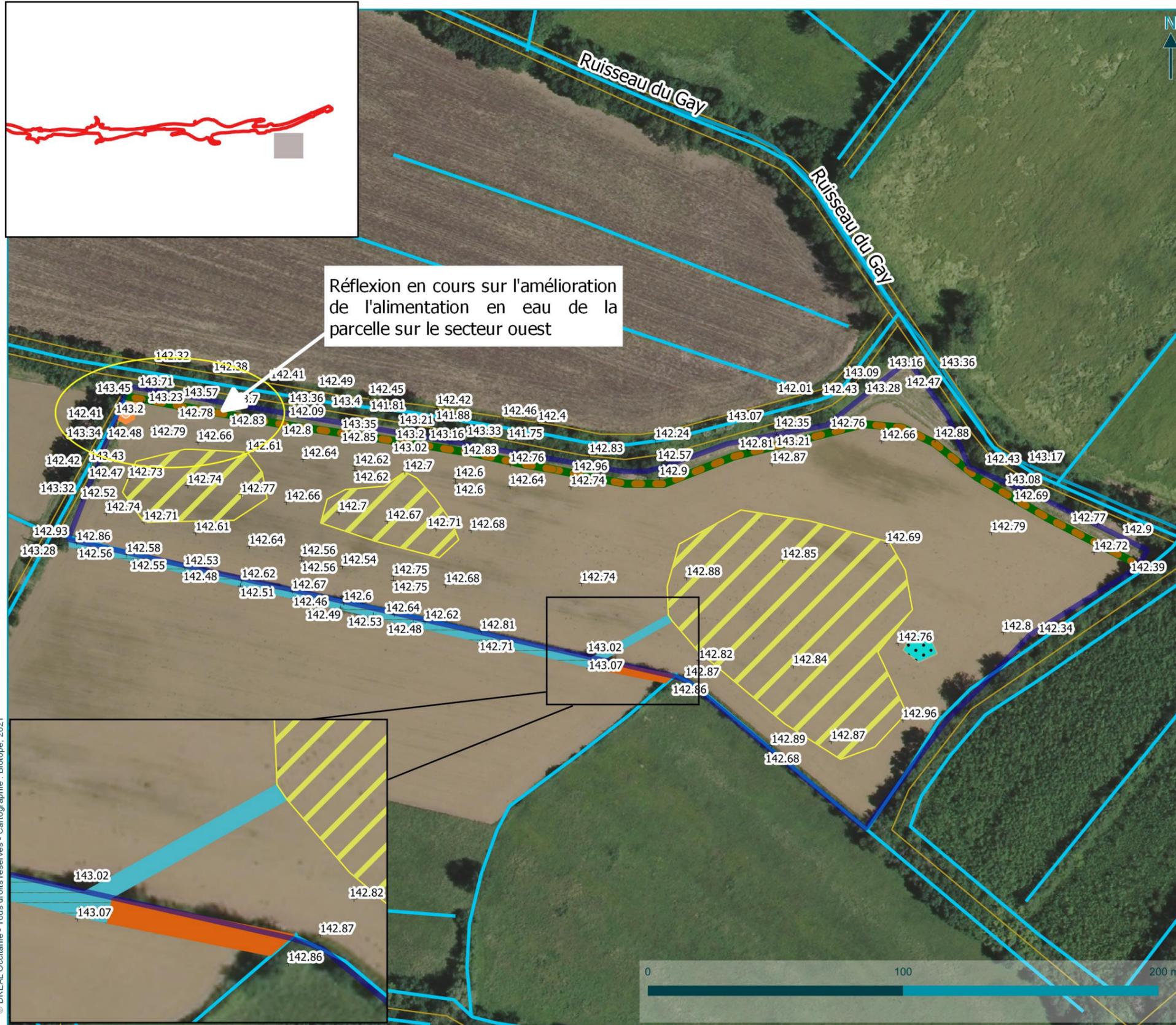
- Amélioration hydraulique afin de diminuer l'effet drainage du fossé au sud et améliorer l'alimentation en eau

- Emprise projet
- Réseau hydrographique
 - Dignes et merlons
 - Fossés
 - Cours d'eau
- Mesures compensatoires identifiées
 - Restauration de prairies humides - Trèfle maritime et Cuivré des marais (3,2 ha)
 - Prairie humide - Transplantation Scirpe à une écaille et gestion conservatoire (700 m²)
 - Prairies humides - Transplantation Jacinthe de Rome et gestion conservatoire (3000 m²)
 - Boisement - transformation de la gestion en ilot de sénescence - Avifaune et chiroptère du cortège des milieux boisés (1,8 ha)
 - Réouverture du milieu
 - Plantation d'une haie arborée avec taille en têtard (415 m)
 - Arbres favorables aux insectes saproxyliques
 - Dépressions favorable au Cuivré des marais et aux amphibiens (environ 8 800 m²)
 - Création d'une mare
 - Translocation de Trèfle écailléux
- Flore protégée
 - ★ Bellevalia romana
 - ★ Eleocharis uniglumis
 - ★ Trifolium squamosum
 - ★ Eleocharis uniglumis
 - ★ Trifolium squamosum

Mesure compensatoire - Schéma de principe de l'amélioration hydraulique de la parcelle C

RN124 Déviation Gimont l'Isle Jourdain

- Emprise projet
 - Secteur de restauration d'une prairie humide (3,2 ha)
 - + Niveau topographique (mètre)
- Réseau hydrographique
- Dignes et merlons
 - Fossés
 - Cours d'eau
- Mesures compensatoires identifiées
- Création de haies linéaires (415 m)
 - décaissement de 20 à 30 cm
 - Mare (100 à 150 m²)
 - Remblais du fossé
 - Réouverture du fossé et bande enherbée de 3 mètres fauchés tous les 2 à 3 ans
 - Surverse du fossé - Amélioration de l'alimentation hydraulique
 - Arbres favorables aux insectes saproxyliques



© DREAL Occitanie - Tous droits réservés - Cartographie : Biotope, 2021

Mesure compensatoire - MC02

RN124 Déviation Gimont l'Isle Jourdain

Réseau hydrographique

-  Dignes et merlons
-  Fossés
-  Cours d'eau

Mesures compensatoires identifiées

-  Restauration de fossés et mise en place de bandes enherbées de 3m fauchées tous les 3 ans en fauche tardive - Campagnol amphibie (1154 m)
-  Plantation de haies arbustives (700 m)

Complexe de cultures et prairies - avifaune du cortège des agrosystèmes (17,10 ha)

-  Restauration de prairies (6,3 ha)
-  Complexe de cultures (10, 8 ha)

Complexe de cultures complémentaires en cours de réflexion

-  Complexe de cultures et prairies - avifaune du cortège des agrosystèmes (4,4 ha)
-  Arbres favorables aux insectes saproxyliques

Restauration d'un réseau de fossés favorable au campagnol amphibie :
 - réouverture des fossés et mise en place de bandes enherbées de 3m de large de chaque côté des fossés

Parcelles cultivées :
 - superficie cumulée d'environ 21,5 ha
 - mise en place d'une mosaïque de cultures et de prairies
 - diminution au maximum des interventions en période de reproduction des espèces ciblées
 - maintien d'une agriculture biologique
 - mise en place d'intercultures et limitation du labour



la Save

